

MR BRICOLAGE
Société anonyme au capital de 33.240.816 €
Siège social : LA CHAPELLE SAINT MESMIN (45380)
1, rue Montaigne
348.033.473 RCS ORLEANS

**AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE DES TITULAIRES D'OBLIGATIONS A BONS DE
SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (OBSAAR)**

Les titulaires d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) sont convoqués par le conseil d'administration de la société Mr Bricolage à l'assemblée de la masse des titulaires d'obligations susvisées qui se tiendra au siège social, le 30 novembre 2011 à 9 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Conseil d'administration,
- projet d'apport partiel d'actif portant sur la branche d'activité "Logistique" par la société Mr Bricolage au profit de la société TABUR BLANC LOGISTIQUE ET SERVICES – en abrégé « TBLS » : approbation de cet apport et de sa rémunération,
- projet d'apport partiel d'actif portant sur les titres BRICOLAGE SAS par la société Mr Bricolage au profit de la société TABUR BLANC LOGISTIQUE ET SERVICES – en abrégé « TBLS » : approbation de cet apport et de sa rémunération.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à la Société Générale – Clientèle Emetteurs - Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir - BP 81 236 - 44 312 Nantes Cedex, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par le titulaire d'obligations qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les titulaires d'obligations peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est mis en ligne sur le site de la Société (www.mr-bricolage.com) dont le chemin est : finance – informations réglementées – 2011 - Assemblées Générales.

Les titulaires d'obligations peuvent, demander par écrit à la Société Générale– Clientèle Emetteurs - Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir - BP 81 236 - 44 312 Nantes Cedex 3, de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les titulaires d'obligations au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de la Société Générale – Clientèle Emetteurs - Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir - BP 81 236 - 44 312 Nantes cedex 3, le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé scanné par voie électronique à l'adresse suivante : laura.segura@mrbricolage.fr ou par fax au 02.38.43.14.15. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée est mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la société (www.mr-bricolage.com).

Le Conseil d'Administration